



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 28 Février 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 Février 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 07/03/2023
Et
Publication du : 07/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/02/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Élisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. LINARD Alain à M. TOURATIER Claude, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey

Absente : Mme LECONTE Catherine

A été nommée secrétaire : Mme DUCHESNE Adeline

2023-014 – RAPPORT D'ACTIVITE DE CONCESSION GAZ 2021 - VILLEMANDEUR

L'exercice de la compétence gaz a été délégué à GRDF via une concession d'une durée de 30 ans avec une redevance R1 de 4651 euros et une redevance RODP-ROPDP de 2319 euros. Conformément à la délégation, le délégataire a présenté un rapport d'activité sur l'année 2021 portant sur la distribution publique de gaz sur le territoire de Villemandeur.

L'activité de GRDF sur la commune de Villemandeur, en 2021, c'est :

- 1745 clients en 2021, contre 1727 clients en 2019, 1 723 clients en 2018,
- 55 km de canalisations en 2021 (24 km d'acier et 31 km de polyéthylène), contre 54,18 km de réseau l'année précédente.

En 2021, GRDF dispose de 41 ouvrages :

- 1 postes de détente réseau
- 17 robinets de réseau utiles à l'exploitation
- 23 branchements collectifs

LES QUANTITES ACHEMINEES :

La quantité acheminée est répartie par secteurs d'activité comme suit :

- Résident 37 GWh
- Tertiaire 12 GWh
- Industrie 1000 GWh, en hausse depuis 2017.
- L'agriculture et les autres secteurs, dit « Non affecté », avoisinant les 300 GWh.

LES INDICATEURS TECHNIQUES :

1. La longueur du réseau

En 2018, la longueur du réseau programmé sur Villemandeur était de 52 km pour une longueur réalisée à 54 km, en 2019, il avait été programmé 1021 m pour une réalisation à 2186 m. Pour l'année 2021, aucune longueur n'a été programmée et aucune réalisée.

2. Sécurité et surveillance

Dépannage : le total d'interventions s'élève à 36 appels (clients, pompiers, mairie...) pour 18 dépannages comprenant des besoins :

- Le manque de gaz
- La fuite ou odeur
- D'autres dépannages et autres motifs de sécurité

Incident : contrairement à l'année 2020 (15 interventions) pour l'année 2021, 19 incidents répertoriés :

- Manque de gaz ou défaut de pression sans fuite
- Fuite de gaz sans incendie ni explosion

À noter que pour l'année 2021, aucun dommage avec fuite sur ouvrage enterré n'est à déplorer bien qu'on note un nombre de DICT sur les ouvrages GRDF en légère augmentation 129 en 2021 contre 121 en 2020.

INDICATEURS FINANCIERS :

Le compte d'exploitation 2021, indique des recettes d'acheminement de 545.912 euros avec une part d'abonnement à 213.884 euros, une part de consommation à 317.622 euros et un commissionnement (reversé aux fournisseurs) à 14406 euros. Une augmentation par rapport à l'année 2020 qui enregistrait des recettes d'acheminement à 498.472. En matière d'investissement (remboursement économique et rémunération de la base d'actifs) pour l'année 2021, ont été enregistrés 204.353 euros.

Le Conseil Municipal PREND ACTE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/03/2023



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,



Adeline DUCHESNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens »